



Destinataires : Correspondants des clubs du fichier Judo21

Madame la Présidente, monsieur le Président,
Veuillez trouver par la présente la convocation à la prochaine assemblée générale ordinaire, extraordinaire et électorale de notre comité départemental qui se déroulera le

Mercredi 04 novembre 2020 à Ethic Etapes, 1, avenue Champollion à Dijon.

Accueil élargissement : 18h-18h30 Ouverture AG : 18h30

PARTICIPANTS

Chaque club doit et peut être représenté par :

- Sa présidente ou son président et son enseignant principal licencié au club
- En cas d'empêchement du (de la) président(e), il (elle) peut être remplacé(e) par un suppléant licencié dans le club, désigné par le comité directeur de l'association (Pouvoir)
- En cas d'empêchement du professeur principal, ou s'il n'est pas licencié dans le club il peut être remplacé par un autre enseignant licencié dans le club ou à défaut par tout autre membre du club. (âgé de plus de 16 ans) et désigné par le comité directeur de l'association (Pouvoir).
- Lors des votes, les voix du club sont réparties équitablement entre leurs deux représentants. Si un seul représentant est présent à l'AG, il dispose de l'ensemble des voix

- En cas d'absence totale de représentant licencié d'un club, ce dernier peut être représenté avec le document « PROCURATION » par le représentant d'un autre club du département. (1 seule procuration par club)

ORDRE DU JOUR

- Pièce jointe

DOCUMENTS

- Vous trouverez tous les documents relatifs à cette AG à disposition pour téléchargement sur notre site www.judo21.com.

Nous comptons sur la présence de toutes et tous pour cette réunion importante pour l'avenir de notre sport en Côte d'or.

Lucien LAMY
Président

Cécile HERMELIN
Secrétaire Générale